



SIA
concours de recrutement des personnels ATSS
avant projet répartition des charges

Chef de bureau
cat A

Amiens/Lille	
Adjoint chef de bureau <i>cat B+</i>	EXAM PRO SAENES CLASSE SUP
	EXAM PRO SAENES classe ex
	SAENES classe sup interne, externe
	SURVEILLANTS (requêtes et maj listes)
coordination CSP	

Amiens/Lille	
gestionnaire cat C	ITRF A
	ATRF
	BIB
	INFIRMIER interne, externe, réservé AAE / APAE MEDECINS interne, externe, réservés
CSP C région HDF	

Amiens	
gestionnaire cat B	SAENES CN interne, externe réservé
	ITRF B
	ADJENES RESERVE C2 ADJENES C2 interne, externe
CSP A ou B région HDF	

Amiens	
gestionnaire cat C	ASSAE interne, externe, réservé
	ADJENES RESERVE C1 CTSS
	ADJENES C1 RECUTEMENT SANS CONCOURS ITRF C PACTE ADJENES C1

Lille	
gestionnaire cat B	SAENES CN interne, externe réservé
	ITRF B
	ADJENES RESERVE C2 ADJENES C2 interne, externe
CSP A ou B région HDF	

Lille	
gestionnaire cat C	ASSAE interne, externe, réservé
	ADJENES RESERVE C1 CTSS
	ADJENES C1 RECUTEMENT SANS CONCOURS ITRF C PACTE ADJENES C1

cette proposition de répartition des charges a été effectuée dans l'hypothèse que les personnels affectés dans le bureau soient tous titulaires.

Par ailleurs, il me semble nécessaire de profiler les postes du chef de bureau et des personnels de catégorie B

Compte tenu que le SIA se devra d'assurer la continuité des opérations dans tous les cas, la mise en place de binômes devra être la règle dans ce bureau, cela est d'autant plus vrai qu'il convient de sécuriser les implantations multisites.

D'autre part, il convient de noter que les recrutements ATSS (hors CSP) s'opèrent pour l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur (Universités, crous ...)

Dans cette organisation, je n'ai pas inclus la titularisation des personnels administratifs recrutés en PACTE et en BOE, ces activités ne relevant pas d'opérations de recrutement mais de gestion de carrières propres à chacune des académies et des divisions de gestion de personnel.

Enfin, à cette période de l'année scolaire, je n'ai nommé aucun agent, ignorant le positionnement de chacun, l'organisation du SIA et plus globalement de la DEC n'étant définitivement actée alors même que les opérations de mutations ne sont pas commencées.